



Communiqué

9 août 2024

St. Julians, Malte. Depuis mai 2024, le journaliste français Thomas Dietrich publie du contenu concernant The Addax and Oryx Group PLC ("AOG"), Addax Energy SA ("Addax") et Jean Claude Gandur sur diverses plateformes de médias sociaux, dont X et YouTube (collectivement, le "Contenu").

Le Contenu publié contient de nombreuses déclarations infondées, fausses et préjudiciables au sujet d'AOG, d'Addax et de Monsieur Gandur. Monsieur Dietrich prétend notamment qu'Addax aurait obtenu le marché d'approvisionnement en carburant pour la Guinée à un prix excessivement élevé, sans appel d'offres public, illégalement et en raison d'actes de corruption impliquant le gouvernement et de hauts fonctionnaires guinéens, ainsi que grâce à une prétendue influence exercée par Monsieur Gandur à travers ses supposées relations privilégiées avec le gouvernement français. De plus, le Contenu affirme qu'après l'acquisition du marché guinéen d'approvisionnement en carburant, Addax aurait orchestré une pénurie de carburant dans le pays et livré du carburant toxique, provoquant des émissions nocives et des dommages aux véhicules locaux.

Le Contenu a été systématiquement publié par Monsieur Dietrich sans laisser à AOG, Addax ou Monsieur Gandur l'opportunité de répondre de manière adéquate à ses allégations dans un délai raisonnable, bien qu'AOG, Addax et Monsieur Gandur aient été, et restent, en mesure d'expliquer pourquoi ces allégations sont fausses.

Dans le but de corriger les fausses déclarations faites dans le Contenu, AOG, Addax et Monsieur Gandur déclarent par la présente :

« Le contrat d'approvisionnement entre Addax et la Société Nationale des Pétroles de Guinée ("SONAP") a été conclu légalement et sans aucune conduite frauduleuse à la fin du mois d'avril 2024. À notre connaissance, la SONAP a réalisé, à l'époque, une consultation limitée auprès de certains fournisseurs potentiels, rendue nécessaire par la situation d'urgence dans laquelle se trouvait la Guinée après l'explosion de son installation de stockage de carburant à Conakry en décembre 2023, la révocation du directeur général de la SONAP de l'époque en mars 2024, et la résiliation inattendue du contrat d'approvisionnement avec le fournisseur précédent en avril 2024. Addax a été sélectionné comme nouveau fournisseur parmi plusieurs concurrents, notamment en raison de son excellent bilan en tant qu'ancien fournisseur jusqu'à fin 2022 et de son expertise dans la conception, la construction et la gestion d'installations de stockage de carburant. Nous tenons à préciser que la prime négociée dans un contrat de trading ne comprend pas seulement la marge ; elle inclut également divers risques et coûts associés au produit, tels que le fret, l'inspection et le financement. Le prix convenu entre la SONAP et Addax dans le nouveau contrat d'approvisionnement reflète ces considérations, ainsi que les conditions de marché en vigueur. Addax et AOG appliquent des politiques de lutte contre la corruption strictes et ne bénéficient d'aucune relation privilégiée avec des responsables politiques ou d'autres fonctionnaires en Guinée ou en France qui auraient indûment influencé l'attribution du marché d'approvisionnement en carburant à Addax ou ses conditions.

Addax a strictement respecté le contrat d'approvisionnement concernant les délais de livraison du carburant et n'a jamais orchestré de pénurie de carburant en Guinée. La qualité du carburant livré par Addax est conforme aux spécifications applicables à ce type de carburants en Guinée. Le carburant a fait l'objet de plusieurs analyses effectuées par des inspecteurs indépendants



reconnus, tant lors du chargement sur le navire de livraison qu'avant le déchargement, toutes confirmant ce qui précède. Addax ne saurait ainsi être tenu responsable d'éventuelles altérations du carburant survenues après le déchargement du navire de livraison. »

Toute allégation contraire est incorrecte et pourrait être qualifiée de diffamatoire.

Pour plus d'informations sur AOG : www.aoginvest.com

Contact : pressenquiries@aoginvest.com